



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Police cantonale POL  
Kantonspolizei POL

# **POLICE CANTONALE FRIBOURG**

**Statistiques annuelles 2017**  
Circulation routière

**Accidents de la circulation**  
**Alcool et drogues**  
**Contrôles de vitesse**  
**Amendes d'ordre**  
**Conduites sans autorisation**  
**Saisies du permis de conduire**  
**Divers**

Utilisation autorisée sous  
condition d'indication de la source

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>En un coup d'œil .....</b>	<b>4</b>
2.1.	Chiffres-clés .....	4
<b>3.</b>	<b>Accidents de la circulation.....</b>	<b>5</b>
3.1.	Statistique générale .....	5
3.2.	Accidents mortels .....	7
3.3.	Accidents avec piétons et 2-roues.....	7
<b>4.</b>	<b>Incapacité de conduire .....</b>	<b>10</b>
4.1.	Alcool au volant .....	10
4.2.	Drogues au volant.....	11
4.3.	Alcool et drogues au volant selon l'heure .....	12
<b>5.</b>	<b>Contrôles de vitesse .....</b>	<b>13</b>
5.1.	Statistique générale .....	13
5.2.	Vitesses maximales enregistrées (km/h).....	14
5.3.	Délits de "chauffards" .....	15
<b>6.</b>	<b>Amendes d'ordre (AO).....</b>	<b>16</b>
6.1.	Statistique générale .....	16
6.2.	Amendes d'ordre "circulation".....	16
<b>7.</b>	<b>Conduites sans autorisation.....</b>	<b>17</b>
7.1.	Conduites sans permis et sous retrait du permis de conduire .....	17
7.2.	Conduite sans permis selon âge des conducteurs.....	17
<b>8.</b>	<b>Saisies provisoires du permis de conduire .....</b>	<b>19</b>
8.1.	Saisies pour incapacité de conduire (alcool, drogues, médicaments) .....	19
8.2.	Saisies pour d'autres motifs.....	19
<b>9.</b>	<b>Divers .....</b>	<b>20</b>
9.1.	Education routière.....	20
9.2.	Trafic poids lourds et cars.....	20



# 1 Introduction

Dans le canton de Fribourg, la sécurité routière est assurée principalement par les agents de la Gendarmerie de la Police cantonale. Ils effectuent des surveillances préventives et procèdent aux contrôles et aux constats d'accidents de la circulation sur les 84 km d'autoroutes (N1 et N12) et sur les 4'562 km du réseau routier cantonal et communal.

Dans les communes disposant d'une délégation du Conseil d'Etat, les agents communaux peuvent délivrer des amendes d'ordre, notamment en matière d'infractions au stationnement. Ces agents communaux collaborent activement avec la Police cantonale lors des campagnes de prévention.

Conformément à l'ordonnance sur le contrôle de la circulation routière (OCCR), les policiers agissent de manière à aider et à sensibiliser les usagers de la route, empêchent les conducteurs de commettre des infractions et dénoncent les contrevenants. Les contrôles doivent être concentrés sur les comportements qui compromettent la sécurité et sur les endroits dangereux. Ils se font par sondages, de manière systématique ou dans le cadre d'opérations d'envergure.

Pour réaliser leurs tâches, les gendarmes des sections de police mobile (police-secours) et de police de proximité peuvent compter sur le soutien de la Police de la circulation et de la navigation (Polci). Cette entité spécialisée est composée de trois sections: la section Investigations Techniques et Contrôles (groupe OTR, groupe radar et groupe technique accidents), la section Analyse, Prévention et Education routière et la Police du lac. La Polci représente le centre de compétence en matière de sécurité routière pour le canton de Fribourg.

Pour la mise sur pied d'actions préventives, la Police cantonale fait régulièrement appel à des partenaires fournissant des prestations techniques, administratives ou financières, permettant d'améliorer la sécurité routière. Dans ce cadre, l'Office de la circulation et de la navigation (OCN), la section fribourgeoise du TCS, et le Bureau de prévention des accidents (BPA) sont des appuis fidèles et incontournables.

Pour le bon entretien des routes et la suppression des points noirs, nous pouvons compter sur le précieux travail du personnel du Service des ponts et chaussées (SPC), du Service de la Mobilité (SMo) et des communes.

Les bases légales qui régissent les règles de la circulation routière ont indubitablement un effet positif sur la sécurité routière. Elles sont, pour la grande majorité, édictées par les instances fédérales.

Toutefois, l'action seule de la police et des autres acteurs étatiques ou privés ne suffit pas pour faire diminuer encore de manière importante le nombre de victimes sur nos routes.

Le partenaire le plus important pour arriver au "zéro mort" est **le citoyen**. Cet usager de la route, qu'il soit automobiliste, motard, piéton ou cycliste, est la personne-clé. Il doit en prendre conscience et se comporter de manière adéquate sur les routes.

**En toute situation, il s'agit de rester cool, de partager la route et de respecter les règles !**

## 2 En un coup d'œil

### 2.1 Chiffres-clés

	2015	2016	2017
Population	303'337	307'461	311'914
Parc automobile (sans les remorques)	237'203	242'927	247'907
Accidents avec dégâts matériels	857	788	658
Accidents avec blessés	535	563	532
Personnes décédées sur les routes	6	7	7
Conduites en état d'ébriété ( $\geq 0,25$ mg/l / $\geq 0,50\text{‰}$ )	887	886	762
Infractions "radar" enregistrées	66'961	75'273	79'859
Saisies provisoires du permis de conduire	888	847	811

© 2017 Pol cant FR



## 3 Accidents de la circulation

### 3.1 Statistique générale

#### Définition de l'accident de la circulation

Selon les instructions de l'Office fédéral des routes (OFROU), un accident de la circulation routière est, au sens de la statistique, un événement imprévu sur la surface de circulation publique, au sens du droit sur la circulation routière, qui possède un lien de causalité avec le trafic routier et ses dangers, entraînant des dommages matériels et/ou corporels, impliquant au moins un véhicule ou un engin assimilé à un véhicule.

Les actes intentionnels (p. ex. intention de suicide ou de tuer) de toutes les personnes impliquées sont ici exclus.

#### Remarques

Les chiffres "accidents" figurant dans ce cahier sont calculés sur la base des constats dressés par la police et pour lesquels un rapport circonstancié a été établi à l'attention de l'autorité compétente.

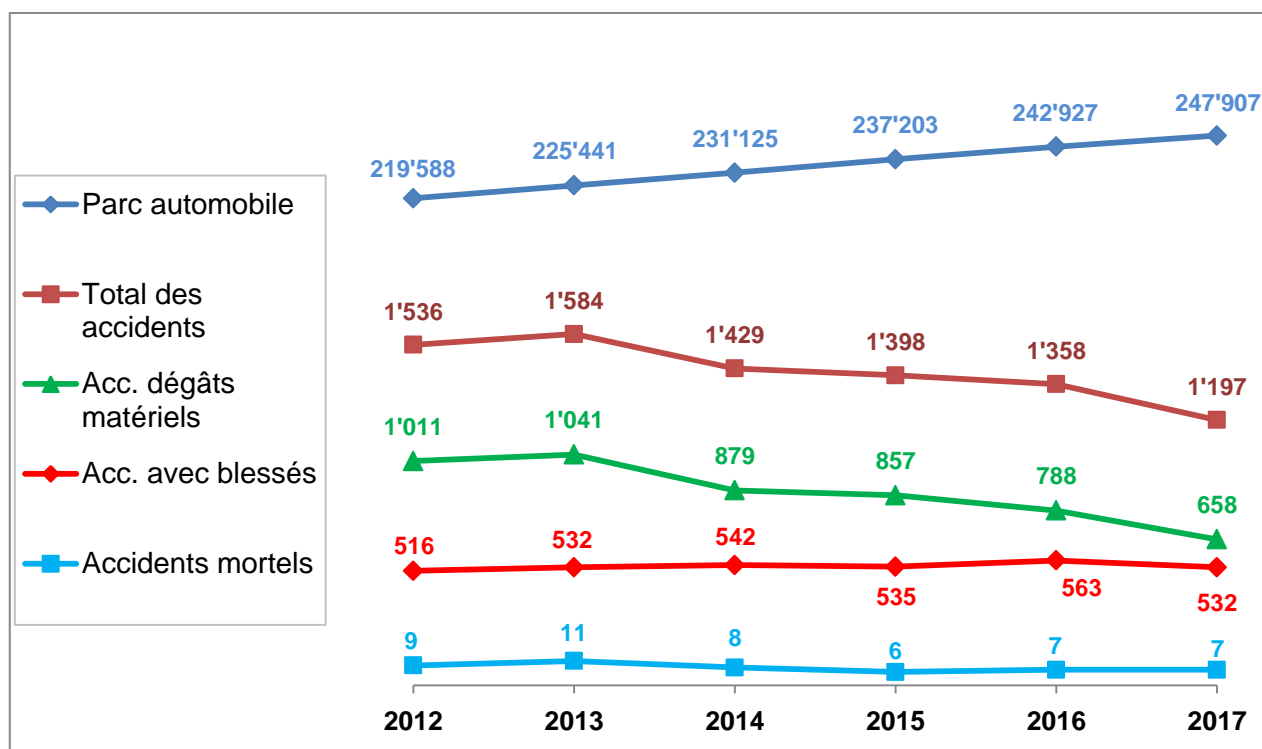
Un cahier "accidents de la circulation" détaillé est disponible sur le [site internet de la Police cantonale](#).

#### 3.1.1 Accidents avec dégâts matériels, blessés et personnes décédées

	2016	2017	Ø 12-16
<b>Total des accidents</b>	<b>1'358</b>	<b>1'197</b>	<b>1'461</b>
Accidents avec dégâts matériels	788	658	915
Accidents avec blessés	563	532	538
Nombre de personnes blessées	744	671	712
- blessés légers	629	570	577
- blessés graves	115	101	135
Accidents mortels	7	7	8
Nombre de personnes décédées	7	7	9

© 2017 Pol cant FR

### 3.1.2 Evolution



© 2017 Pol cant FR

### 3.1.3 Accidents selon lieux

	2016	2017	Ø 12-16
En localité	58%	55%	59%
Hors localité	30%	31%	30%
Sur autoroute	12%	14%	11%

© 2017 Pol cant FR

### 3.1.4 Accidents selon causes principales

	2016	2017	Ø 12-16
Non-respect de la priorité	244	202	256
Vitesse inadaptée	216	255	228
Etat du conducteur (alcool, fatigue, drogue,...)	248	233	256
Autres (marche arrière, distance, dépassement,...)	650	507	720

© 2017 Pol cant FR

## 3.2 Accidents mortels

### 3.2.1 Conducteurs, passagers et piétons décédés

	2016	2017	Ø 12-16
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>9</b>
Conducteurs	4	4	6
Passagers	0	2	1
Piétons	3	1	2

© 2017 Pol cant FR

### 3.2.2 Selon lieux

	2016	2017	Ø 12-16
En localité	3	1	3
Hors localité	3	5	5
Sur autoroute	1	1	0.4

© 2017 Pol cant FR

## 3.3 Accidents avec piétons et 2-roues

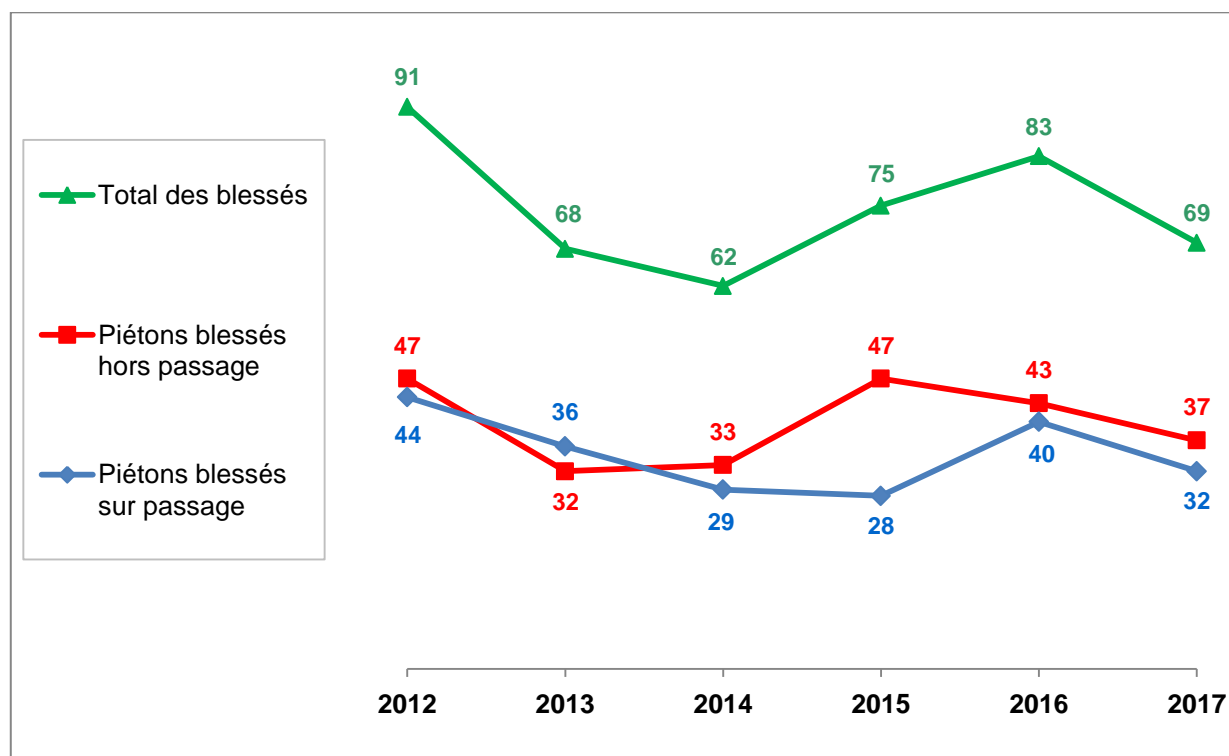
### 3.3.1 Accidents avec piétons

Sont considérés comme piétons: les piétons et les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules (EAV) tels que les trottinettes, les planches et patins à roulettes, les vélos d'enfants,...

	2016	2017	Ø 12-16
<b>Total des accidents avec au moins un piéton/EAV</b>	<b>89</b>	<b>70</b>	<b>76</b>
Total des victimes	86	71	78
- dont enfants (< 15 ans)	22	16	19
- dont "seniors" (≥ 65 ans)	15	11	16
Nombre de piétons blessés	83	69	76
Nombre de piétons décédés	3	1	2

© 2017 Pol cant FR

### 3.3.2 Evolution des piétons blessés hors et sur passage pour piétons



© 2017 Pol cant FR

### 3.3.3 Accidents avec motocycles

Sont considérés comme motocycles: les motocycles de "grosse cylindrée" et les 2-roues de type "scooters" (le terme "scooter" n'est pas défini dans le droit suisse).

Pour différencier les deux catégories, nous avons opté pour la méthodologie suivante:

"Scooters": motocycles  $\leq 125$  cm<sup>3</sup> et  $\leq 11$  kW, permis de conduire cat. A1.

Motocycles: motocycles  $> 125$  cm<sup>3</sup> et  $> 11$  kW, permis de conduire cat. A.

	2016	2017	Ø 12-16
<b>Total des accidents avec au moins un motocycle/scooter</b>	<b>124</b>	<b>126</b>	<b>132</b>
- total accidents avec au moins un motocycle ( $> 125$ cm <sup>3</sup> )	60	63	62
- total accidents avec au moins un "scooter" ( $\leq 125$ cm <sup>3</sup> )	64	65	70
Nombre de "motards" et passagers blessés	118	113	114
Nombre de "motards" et passagers décédés	1	1	2

© 2017 Pol cant FR



### 3.3.4 Accidents avec cycles

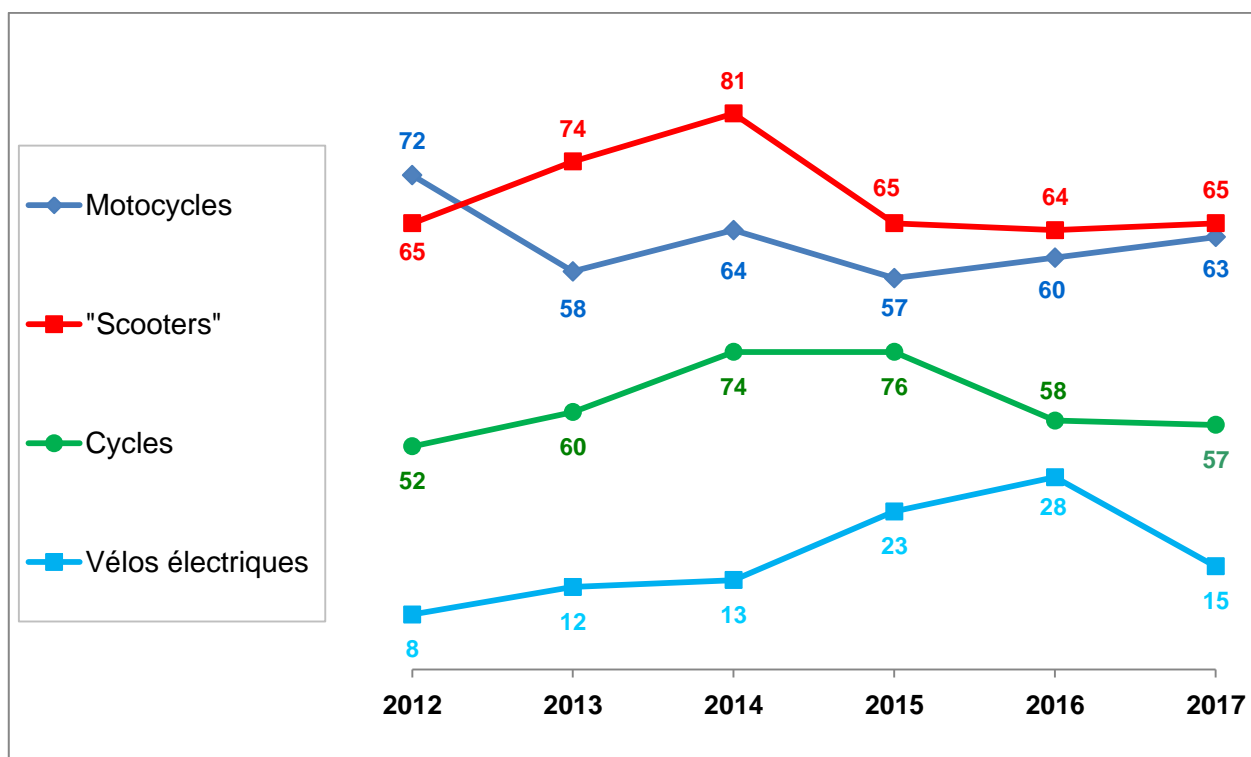
Sont considérés comme cycles: les cycles et les vélos électriques (le terme "vélo électrique" n'est pas défini dans le droit suisse; ce véhicule est assimilé au cyclomoteur).

Les cyclomotoristes doivent toutefois se conformer aux prescriptions concernant les cyclistes.

	2016	2017	Ø 12-16
<b>Total des accidents avec au moins un cycle/vélo électrique</b>	<b>86</b>	<b>71</b>	<b>81</b>
- Total accidents avec au moins un cycle	58	57	64
- Total accidents avec au moins un vélo électrique	28	15	17
Nombre de "cyclistes" blessés	77	68	74
Nombre de "cyclistes" décédés	1	1	0.6

© 2017 Pol cant FR

### 3.3.5 Evolution accidents de 2-roues



© 2017 Pol cant FR

## 4 Incapacité de conduire

### 4.1 Alcool au volant

Tout conducteur de véhicule doit s'attendre à un contrôle de sa capacité de conduire, en tout temps et sans indices d'ébriété. Lors d'un accident de la circulation, tous les participants sont, en principe, soumis à un contrôle de l'air expiré.

Les diverses limites légales en matière d'alcool au volant sont les suivantes:

- interdiction de conduire sous l'influence de l'alcool (élèves conducteurs et accompagnants, conducteurs avec permis à l'essai, chauffeurs professionnels,... : [Art. 2a OCR](#)):  
**0,05 mg/l / 0,10** pour mille (‰)
- conduite en état d'ébriété (taux non qualifié): **0,25 mg/l / 0,50** pour mille (‰)
- conduite en état d'ébriété (taux qualifié): **0,40 mg/l / 0,80** pour mille (‰)
- expertise médicale concernant l'aptitude à la conduite: **0,80 mg/l / 1,60** pour mille (‰)

Unités de mesure: air expiré (éthylotest/éthylomètre) en mg/l / prise de sang en pour mille (‰)  
(Pour en savoir plus: [Alcool au volant – ce qu'il faut savoir !](#) sur le site internet de l'OCN).

#### 4.1.1 Conducteurs interceptés lors d'un contrôle

	2016	2017	Ø 12-16
<b>Total des "ivresses"</b>	<b>757</b>	<b>630</b>	<b>832</b>
- en état d'ébriété qualifiée	427	367	489
- en état d'ébriété non qualifiée	292	240	306
- sous l'influence de l'alcool	38	23	37

© 2017 Pol cant FR

éa

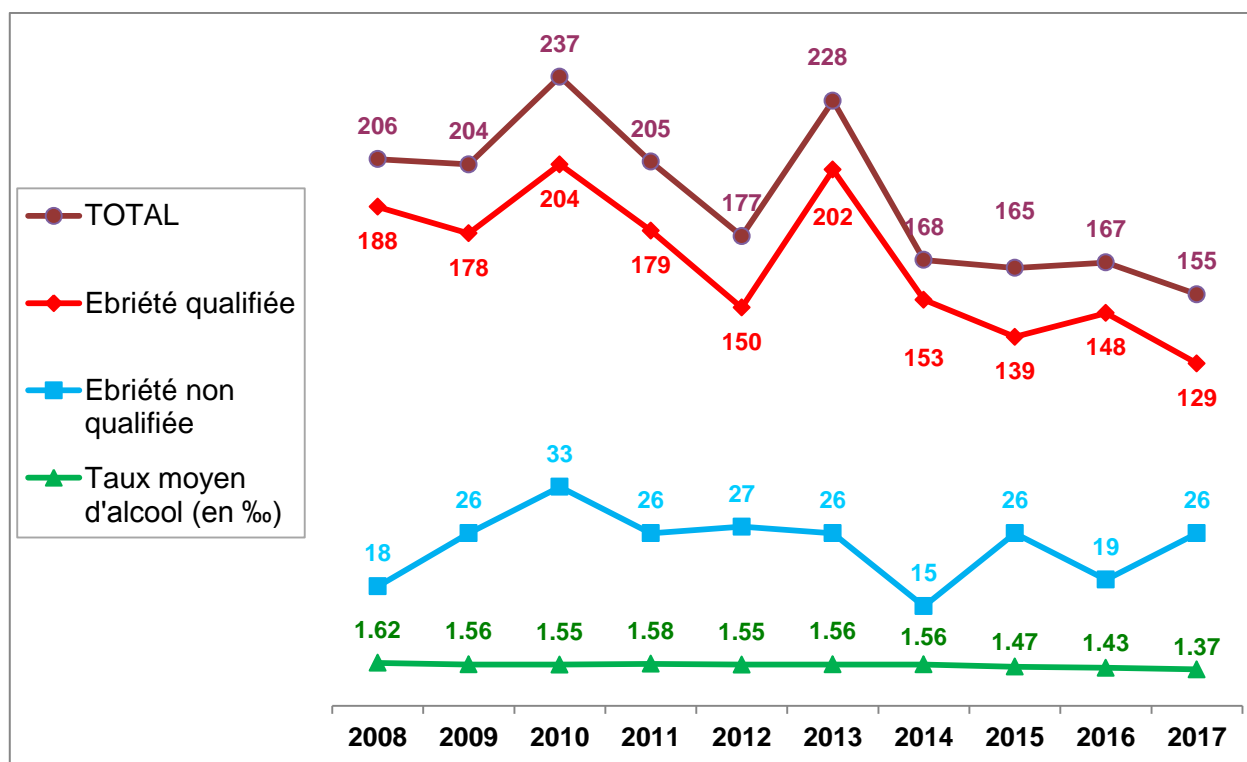
#### 4.1.2 Plus hauts taux d'alcoolémie

Pour obtenir le résultat en mg/l, il faut diviser par deux le résultat en pour mille (‰).

	2016	2017	Ø 12-16
Homme: lors d'un contrôle	3,26‰	2,80‰	3,19‰
Homme: lors d'un accident	3,16‰	3,20‰	3,39‰
Femme: lors d'un contrôle	2,50‰	2,92‰	2,79‰
Femme: lors d'un accident	2,92‰	2,22‰	2,90‰

© 2017 Pol cant FR

#### 4.1.3 Conducteurs en état d'ébriété impliqués dans un accident



© 2017 Pol cant FR

## 4.2 Drogues au volant

### 4.2.1 Procédures ouvertes pour conduite sous l'influence de drogues

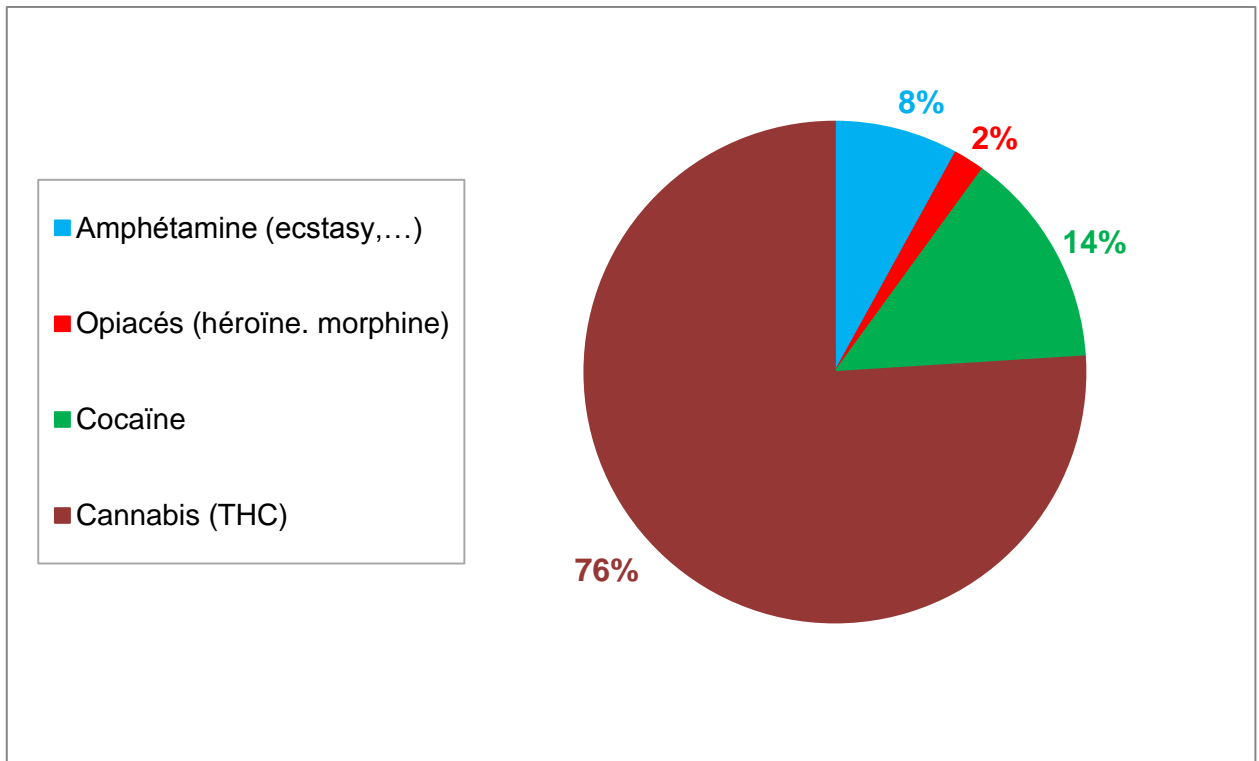
Le conducteur peut être soumis à un test salivaire et faire l'objet d'un prélèvement sanguin, s'il présente des indices laissant présumer une incapacité de conduire due à la consommation de drogues et/ou de médicaments ([Addiction Suisse – infos drogues](#)).

	2016	2017	Ø 12-16
<b>Total des procédures</b>	<b>316</b>	<b>314</b>	<b>341</b>
- lors d'un contrôle	254	261	286
- lors d'un accident	62	53	55

© 2017 Pol cant FR



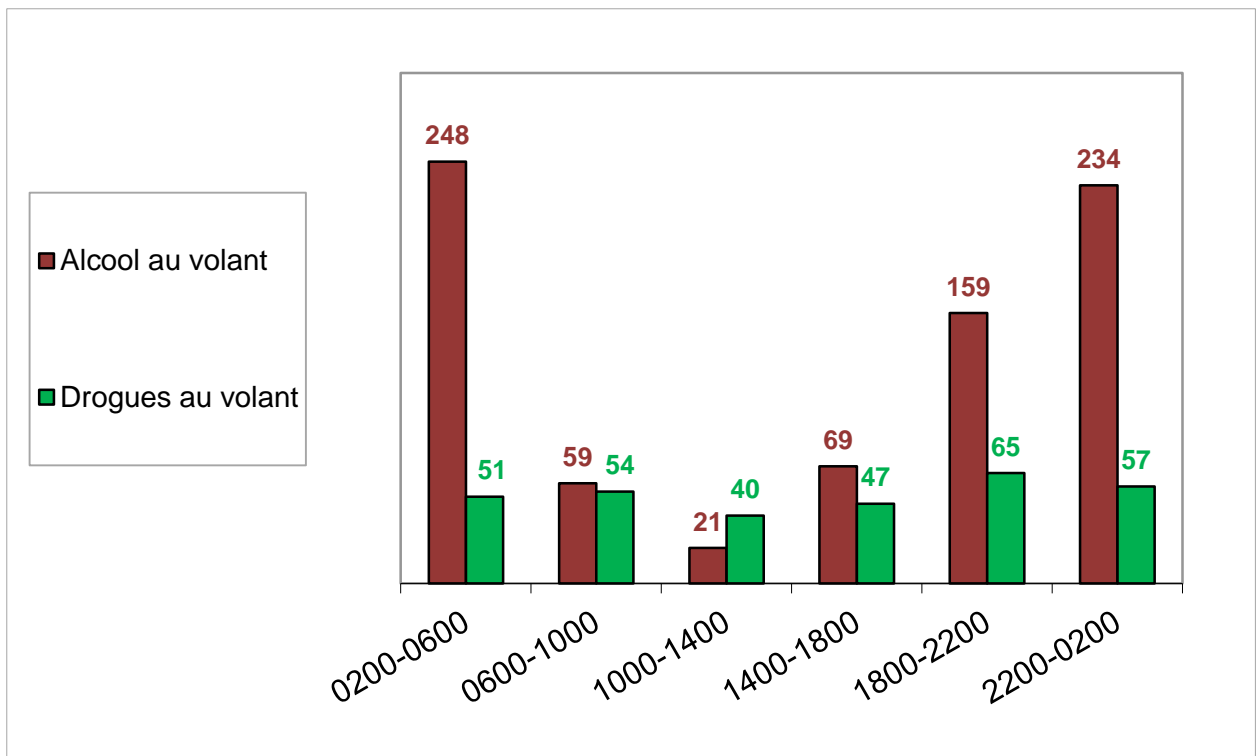
#### 4.2.2 Drogues détectées



© 2017 Pol cant FR

#### 4.3 **Alcool et drogues au volant selon l'heure**

Conducteurs interceptés lors d'un contrôle ou impliqués dans un accident de la circulation.



© 2017 Pol cant FR

## 5 Contrôles de vitesse

### 5.1 Statistique générale

#### 5.1.1 Total des contrôles

Les contrôles de vitesse sont effectués sur des tronçons accidentogènes ou dangereux (chantiers, en localité, aux abords des passages pour piétons,...), sur demande de citoyens, des autorités communales ou de manière ciblée (effort Rentrée scolaire, lutte contre les chauffards,...).

	2016	2017	Ø 12-16
Dépassements de la vitesse autorisée enregistrés	75'273	79'856	67'824
- dont véhicules immatriculés à l'étranger (nombre)	16'620	17'084	13'244
- dont véhicules immatriculés à l'étranger (en %)	22%	21%	19,2%

© 2017 Pol cant FR

#### 5.1.2 Contrôles avec radars fixes

Quatre radars fixes fonctionnant 24h/24h sont installés sur les autoroutes N1 et N12.

	2016	2017	Ø 12-16
Dépassements de la vitesse autorisée enregistrés	43'072	48'821	36'303
- dont sur autoroute N1	32'319	33'404	28'141
- dont sur autoroute N12	10'753	15'417	8'162

© 2017 Pol cant FR

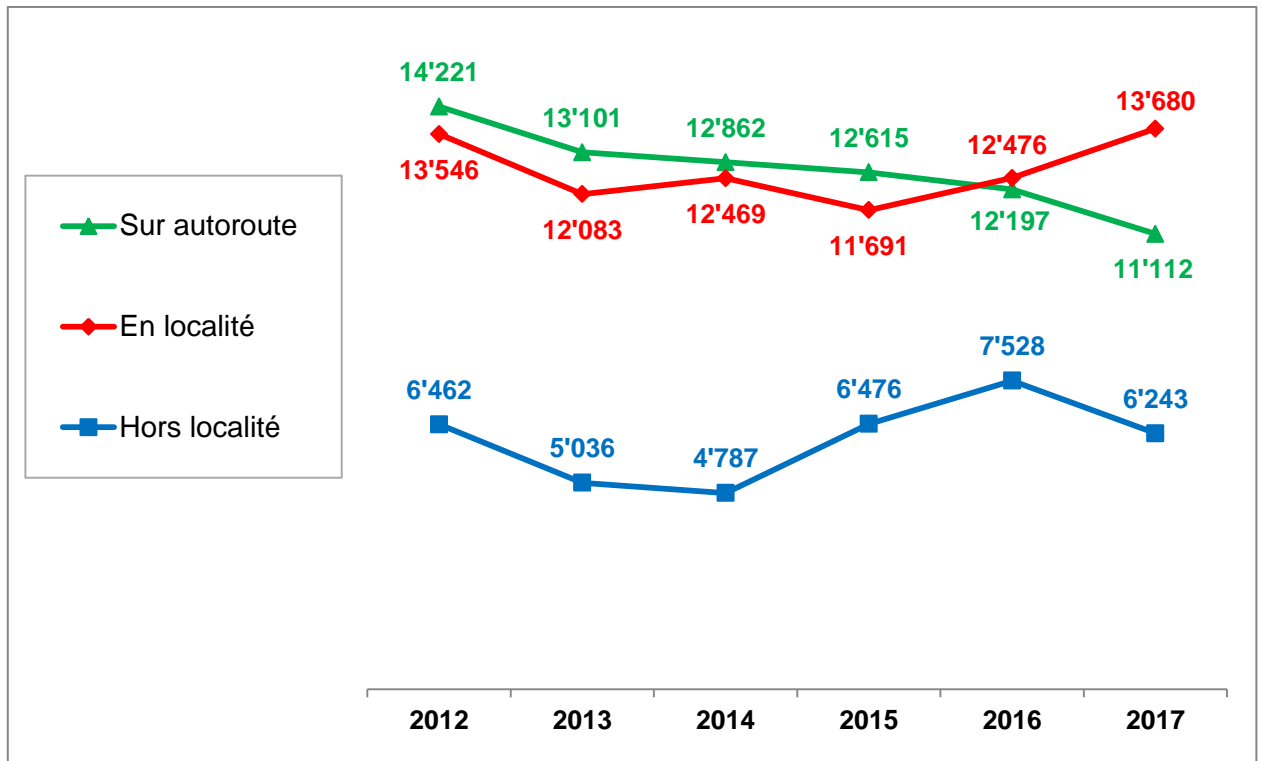
#### 5.1.3 Contrôles avec radars mobiles

La Police cantonale dispose de trois radars mobiles embarqués dans des véhicules et d'un appareil laser portatif.

	2016	2017	Ø 12-16
Nombre de contrôles	1'319	1'366	1'571
Durée (en heures)	2'104	2'140	2'431
Véhicules contrôlés	768'424	762'042	752'431
Dépassements de la vitesse autorisée enregistrés	32'201	31'035	31'521
Taux de dépassements en %	4,19	4,07	4,19

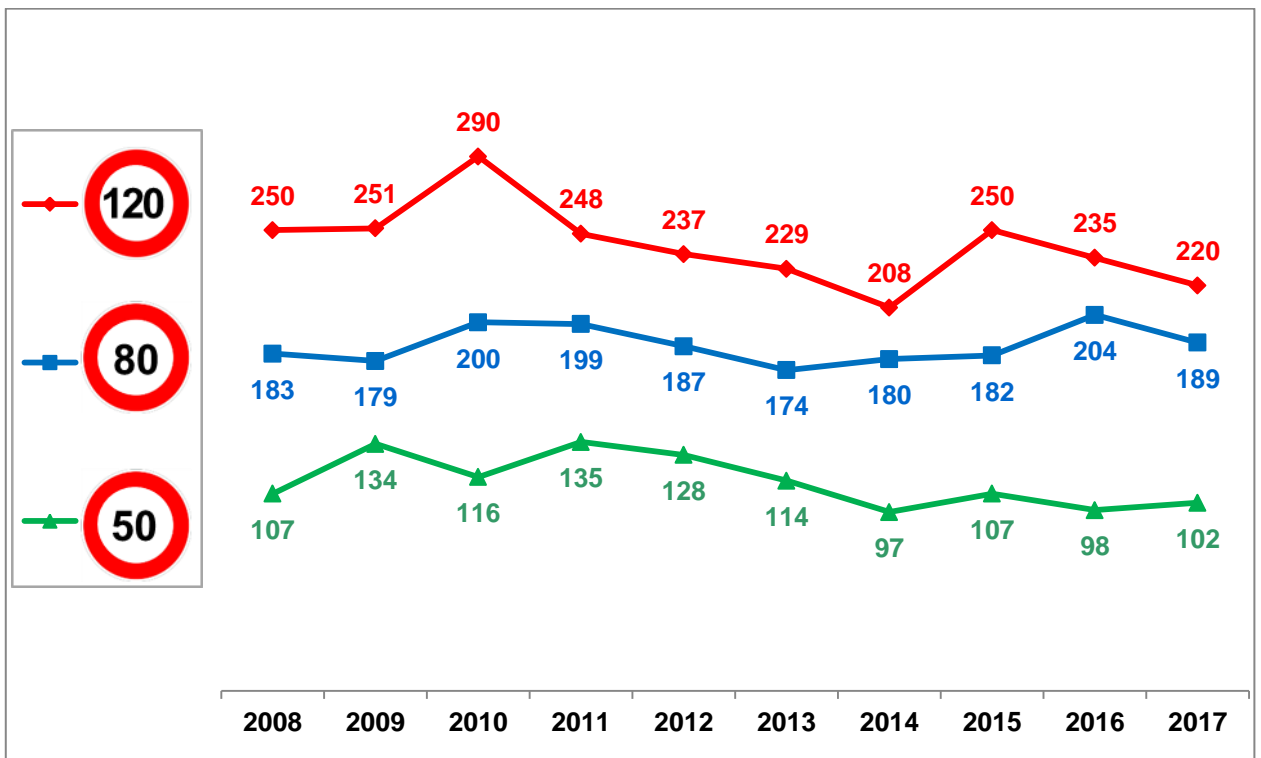
© 2017 Pol cant FR

### 5.1.4 Infractions enregistrées avec radars mobiles selon lieux



© 2017 Pol cant FR

### 5.2 Vitesses maximales enregistrées (km/h)



© 2017 Pol cant FR

### 5.3 Délits de "chauffards"

Ces conducteurs tombent sous le coup de l'article 90/3 et 4 de la loi sur la circulation routière (LCR):

<sup>3</sup> Celui qui, par une violation intentionnelle des règles fondamentales de la circulation, accepte de courir un grand risque d'accident pouvant entraîner de graves blessures ou la mort, que ce soit en commettant des excès de vitesse particulièrement importants, en effectuant des dépassements téméraires ou en participant à des courses de vitesse illicites avec des véhicules automobiles est puni d'une peine privative de liberté d'un à quatre ans.

<sup>4</sup> L'al. 3 est toujours applicable lorsque la vitesse maximale autorisée a été dépassée:

- a. d'au moins 40 km/h, là où la limite était fixée à 30 km/h;
- b. d'au moins 50 km/h, là où la limite était fixée à 50 km/h;
- c. d'au moins 60 km/h, là où la limite était fixée à 80 km/h;
- d. d'au moins 80 km/h, là où la limite était fixée à plus de 80 km/h.

La durée du retrait du permis de conduire est fixée à 2 ans au moins (article 16c/2a<sup>bis</sup> LCR).

#### 5.3.1 Par type de véhicules

	2016	2017	Ø 12-16
<b>Total infractions</b>	<b>46</b>	<b>68</b>	<b>n.d.</b>
- voitures de tourisme	30	57	n.d.
- dont immatriculées à l'étranger	18	36	n.d.
- motocycles	16	11	n.d.

© 2017 Pol cant FR

#### 5.3.2 Lieux

	2016	2017	Ø 12-16
En localité	0	1	n.d.
Hors localité	22	18	n.d.
Sur autoroute	24	49	n.d.

© 2017 Pol cant FR

## 6 Amendes d'ordre (AO)

### 6.1 Statistique générale

Plusieurs infractions en matière de circulation, mais aussi certaines liées à d'autres lois (stupéfiants, chiens, vignette autoroute) peuvent être poursuivies en procédure simplifiée par amende d'ordre. La loi sur les amendes d'ordre ([LAO](#)) en précise la procédure.

Le montant des AO facturées correspond au montant des amendes délivrées par les agents.

	2016	2017	Ø 12-16
<b>Total des amendes d'ordre délivrées</b>	<b>62'682</b>	<b>65'358</b>	<b>60'165</b>
- dont AO "circulation"	61'290	64'102	59'213
- dont AO "autres lois"	1'392	1'256	952
Montant des AO facturées en CHF	7'161'250	7'378'730	6'944'976

© 2017 Pol cant FR

### 6.2 Amendes d'ordre "circulation"

Les communes, qui en font la demande, peuvent obtenir une délégation du Conseil d'Etat en matière d'amendes d'ordre. Les personnels communaux sont formés par le responsable du bureau des amendes d'ordre de la Police cantonale. Si tous peuvent sanctionner un véhicule mal stationné sur les routes de leur commune, seuls les policiers communaux peuvent également délivrer des amendes d'ordre pour le trafic roulant (ex.: non-respect d'un stop).

Le tableau ci-dessous présente certaines amendes délivrées par les agents de la Police cantonale.

La liste complète des infractions passibles d'une amende d'ordre est disponible à l'annexe 1 de l'ordonnance sur les amendes d'ordre ([OAO](#)).

	2016	2017	Ø 12-16
Infractions "radar"	53'473	57'363	47'841
Non port de la ceinture de sécurité	2'673	2'122	3'450
- dont enfants de moins de douze ans non attachés	114	89	118
Utiliser un téléphone sans dispositif "mains libres"	2'024	1'801	2'314
Circuler sans feu de jour	114	42	n.d.
Stationner sur une case pour personnes handicapées	54	52	64
Ne pas accorder la priorité à un passage pour piétons	61	65	51

© 2017 Pol cant FR



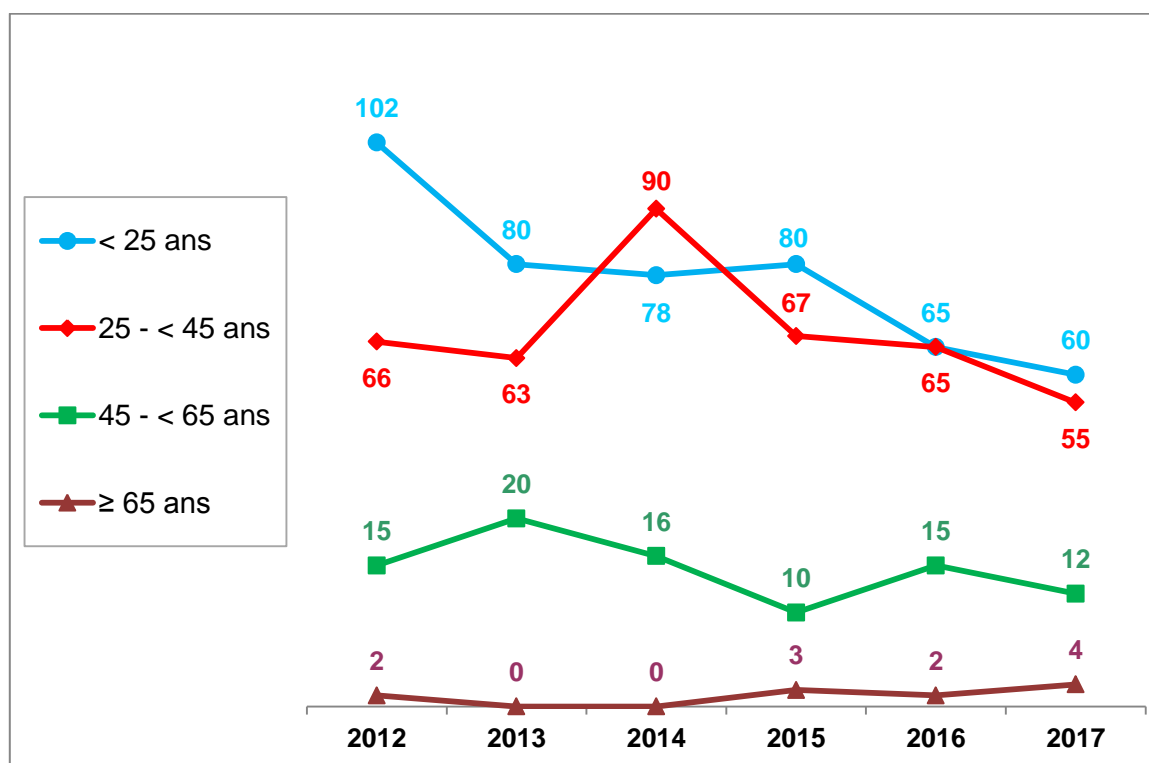
## 7 Conduites sans autorisation

### 7.1 Conduites sans permis et sous retrait du permis de conduire

	2016	2017	Ø 12-16
<b>Total des conduites sans autorisation</b>	<b>317</b>	<b>270</b>	<b>330</b>
- sans permis de conduire	147	131	168
- sous retrait du permis de conduire	170	140	162

© 2017 Pol cant FR

### 7.2 Conduite sans permis selon âge des conducteurs



© 2017 Pol cant FR

## 8 Saisies provisoires du permis de conduire

La saisie du permis de conduire est une attribution spéciale de la police. Elle a un caractère provisoire et intervient sur-le-champ. Cette procédure est prise dans l'intérêt de la sécurité du trafic. La saisie a les mêmes effets qu'un retrait du permis jusqu'à décision de l'autorité administrative, soit la Commission des mesures administratives (CMA) de l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) à Fribourg ([CMA FR](#)).

	2016	2017	Ø 12-16
<b>Total des saisies du permis de conduire</b>	847	811	953

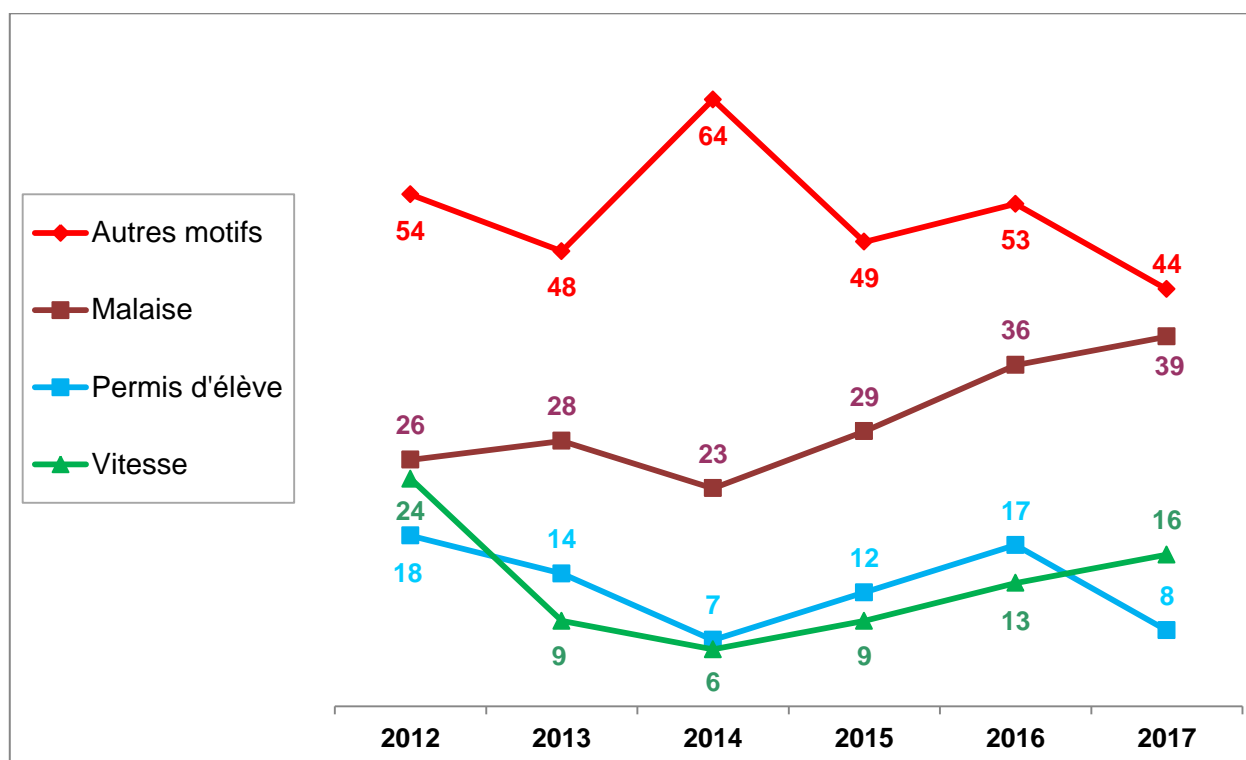
© 2017 Pol cant FR

### 8.1 Saisies pour incapacité de conduire (alcool, drogues, médicaments)

	2016	2017	Ø 12-16
<b>Saisies pour incapacité de conduire (total)</b>	728	688	848
- dont alcool	487	432	580
- dont influence de drogues / médicaments	194	213	224
- dont alcool et influence de drogues / médicaments	47	43	44

© 2017 Pol cant FR

### 8.2 Saisies pour d'autres motifs



© 2017 Pol cant FR

## 9 Divers

### 9.1 Education routière

#### 9.1.1 Leçons et formations

	2015	2016	2017
Leçons de circulation dans les écoles	1'350	1'360	1'385
Patrouilleurs scolaires enfants formés	1'224	1'118	1'070

© 2017 Pol cant FR

#### 9.1.2 Effort rentrée scolaire (Resco )

La Police cantonale soutient la campagne du bpa et du TCS en effectuant des contrôles après les vacances d'été, et depuis 2015, aussi après celles de Noël et de Pâques.

	2015	2016	2017
<u>Contrôles de circulation</u>	1'439	1'779	1'920
Infractions constatées	170	236	67
<u>Contrôles radar</u>	73	118	112
Véhicules contrôlés	25'526	40'051	45'861
Infractions enregistrées	699	3'073	2'778
Plus hautes vitesses <u>enregistrées</u>			
- dans le 50 km/h	86 km/h	84 km/h	102 km/h
- dans le 30 km/h	51 km/h	61 km/h	59 km/h

© 2017 Pol cant FR

### 9.2 Trafic poids lourds et cars

#### 9.2.1 Contrôles et accidents

	2015	2016	2017
Nombre de véhicules contrôlés	1'112	867	729
- dont véhicules immatriculés en Suisse	870	664	547
- dont véhicules immatriculés à l'étranger	242	203	182
Total des infractions constatées	249	184	175
- dont surcharges	106	85	84
Accidents de camions et cars	86	77	66
Accompagnements de transports spéciaux	350	301	327

© 2017 Pol cant FR